



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE



Plan  
du site

Téléchargement

Liens  
utiles

Contact

FAQ

Recherche rapide

Imprimer cette page    Version texte    Envoyer par mail

[Accueil](#) > Le ministre

## Le ministre

Comme tous ses collègues du gouvernement de la république française, le ministre de l'Intérieur est nommé par le président de la République sur proposition du Premier ministre.

Dans le [gouvernement Villepin](#), le ministre de l'Intérieur est ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire. Par métaphore, le ministère de l'Intérieur est souvent désigné par son adresse : la place Beauvau.

Nicolas Sarkozy, Ministre d'Etat, est à nouveau l'hôte de la place Beauvau depuis le 2 juin 2005.

Un [décret du 15 mai 2002](#) définit les attributions du ministre de l'intérieur. C'est ainsi qu'il est chargé de l'ensemble des questions concernant l'administration territoriale de l'Etat, la sécurité intérieure, les libertés publiques et les collectivités locales. Dans l'exercice de ses attributions, il a autorité sur la [direction générale de la police nationale](#), le [Secretariat Général](#), la [direction générale des collectivités locales](#), la [direction des libertés publiques et des affaires juridiques](#), la [direction de la défense et de la sécurité civiles](#), la [direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières](#), la [direction des systèmes d'information et de communication](#), ainsi que sur [l'inspection générale de l'administration](#).

Brice Hortefeux est le Ministre délégué aux Collectivités territoriales . Après acceptation de Jacques Chirac et sur proposition du premier ministre Dominique de Villepin, Brice Hortefeux a été nommé le 2 juin 2005, ministre délégué aux Collectivités territoriales auprès de Nicolas Sarkozy, nouveau ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Christian Estrosi est le Ministre délégué à l'aménagement du territoire . Après acceptation de Jacques Chirac et sur proposition du premier ministre Dominique de Villepin, Christian Estrosi a été nommé le 2 juin 2005, ministre délégué à l'aménagement du territoire auprès de Nicolas Sarkozy, nouveau ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.



### Sommaire du Ministre

- ➔ [Biographie](#)
- ➔ [Interventions](#)
- ➔ [Cabinet](#)
- ➔ [Agenda](#)
- ➔ [Dans les médias](#)
- ➔ [I.G.A](#)

[Plan du site](#) | [Contact](#) | [FAQ](#) | [Forum](#) | | [Liens utiles](#) | © Ministère de l'Intérieur

www.Premier  
ministre.gouv.fr

Service-Public



## La police nationale

Mise à jour : le 20/09/2004, 15:20

### Organisation

La police nationale est placée sous l'autorité du [directeur général de la police nationale](#) nommé en Conseil des Ministres. Elle se compose de :

- la direction de l'administration de la police nationale [D.A.P.N.](#)
- la direction de la formation de police nationale [D.F.P.N.](#)
- la direction centrale de la police judiciaire [D.C.P.J.](#)
- la direction centrale de la sécurité publique [D.C.S.P.](#)
- la direction de la surveillance du territoire [D.S.T.](#)
- la direction centrale de la police aux frontières [DCPAF](#) - décret du 3 février 1999 -
- la direction centrale des renseignements généraux [DCRG](#)
- l'inspection générale de la police nationale [I.G.P.N.](#) contrôle et étudie le bon fonctionnement de l'ensemble.
- la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité [DCCRS](#)
- le service de coopération technique internationale de police [SCTIP](#)
- le service de protection des hautes personnalités [SPHP](#)
- la sécurité dans la capitale est assurée par la [Préfecture de Police](#)

Certaines entités sont directement rattachées au directeur général de la police nationale :

- la mission de lutte anti-drogue (MILAD)
- l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT)
- l'unité de coordination et de recherches anti-mafia (UCRAM)
- le service de sécurité du ministère de l'Intérieur (SSMI)
- le service central automobile (SCA)
- l'unité de recherche, assistance, intervention et dissuasion (RAID)

[haut de page](#)

<b>A LA UNE</b>
Communiqués Officiels
Toute l'actualité
Zoom sur...
Avis de recherche
Statistiques
Publications
Marchés publics

<b>A VOTRE SERVICE</b>
Votre sécurité
La drogue
Aide aux victimes
Vos démarches
Les élections
Métiers et concours
Lois, décrets et circulaires
Aide aux chercheurs

<b>A L'INTERIEUR</b>
Le ministre
Ministres délégués
Le ministère
Les préfetures
La police nationale
Défense et sécurité civiles
Les collectivités locales



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE



Plan  
du site

Téléchargement

Liens  
utiles

Contact

FAQ

Recherche rapide

Imprimer cette page    Version texte    Envoyer par mail

[Accueil](#) > [Le ministère](#) > Secrétariat général

## Le Ministère

Mise à jour : le 24/05/2005, 10:45

### Le Secrétariat Général

#### Les missions du secrétariat général :

Le secrétariat général est avant tout un pôle regroupant les fonctions horizontales communes à l'ensemble du ministère et offre un interlocuteur unique aux directions spécialisées.

Outre cet objectif d'unifier au sein d'une même structure des fonctions transversales, le secrétariat général aura pour vocation de représenter le ministère sur des questions liées à l'organisation et à la réforme de l'Etat.

Il aura également pour tâche de promouvoir une démarche stratégique des actions du ministère : en anticipant et en coordonnant les différents travaux résultant de ces questions.

#### Le secrétaire général :

Il dirige et coordonne la mise en œuvre des décisions du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, en matière de modernisation du ministère et d'action territoriale et propose au ministre en concertation avec les directeurs généraux et les directeurs toutes mesure qu'il estime nécessaire.

Il assure la gestion des moyens communs de l'administration centrale et territoriale et coordonne en tant que de besoin la gestion et l'utilisation des moyens relevant des autres directions générales et directions du ministère.

Il est assisté d'un adjoint directeur qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement, il dispose d'un cabinet.

Le secrétaire général préside un comité de modernisation en réunissant le chef de l'inspection générale, les directeurs généraux et directeurs consacré à la modernisation et à la gestion du ministère de l'intérieur de la sécurité intérieure et des libertés locales . Ce comité propose au ministre les orientations et les arbitrages nécessaires en matière de modernisation.

Il préside le comité des directeurs qui réunit périodiquement les directeurs généraux et les directeurs.

Le secrétaire générale assure la gestion du corps préfectoral, des administrateurs civils du ministère et de l'ensemble des fonctionnaires et agents , à l'exception de ceux relevant de la direction générale de la police nationale et de l'inspection générale de l'administration. Il définit à ce titre la politique de gestion de l'ensemble des personnels relevant de sa compétence.

Il étudie, propose et exécute les mesures relatives à la modernisation, à l'organisation, à la déconcentration ainsi qu'au contrôle de gestion et veille à leur mise en œuvre.

Il est également chargé des questions budgétaires et financières de la préparation et de la réalisation des programmes immobiliers .Il représente le ministre dans le cadre des négociations budgétaires interministérielles. ;

Il définit la politique du ministère en matière d'informatique et de télécommunication et veille à sa mise en œuvre dans le développement, le déploiement et l'exploitation des systèmes d'information et de communication.

Il impulse la modernisation des statuts de l'ensemble des corps fonctionnaires du ministère de formation et des politiques d'action sociale.

Il a la responsabilité des contentieux relatifs à la situation individuelle des fonctionnaires et agents dépendants de sa compétence.

Il contrôle les coûts des actions du ministère et évalue les résultats obtenus en fonction des objectifs des politiques ministérielles.

Responsable des projets de modernisation, il en assure le suivi et l'accompagnement en termes de moyens et

A LA UNE
Communiqués Officiels
Toute l'actualité
Zoom sur...
Avis de recherche
Statistiques
Publications
Marchés publics

A VOTRE SERVICE
Votre sécurité
La drogue
Aide aux victimes
Vos démarches
Les élections
Métiers et concours
Lois, décrets et circulaires
Aide aux chercheurs

A L'INTERIEUR
Le ministre
Ministres délégués
Le ministère
Les préfetures
La police nationale
Défense et sécurité civiles
Les collectivités locales

www.Premier  
ministre.gouv.fr

Service-Public

de formations, à cet égard les directeurs de projet lui seront rattachés.

Dans le domaine de la déconcentration et de la décentralisation, le secrétaire général : anime l'action territoriale de l'Etat (à l'exception des domaines réservés de la DGPN et DGCL) en mettant en œuvre la politique interministérielle du gouvernement, conduit la modernisation et la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat et organise les transferts de compétence.

Enfin il veille à l'adéquation entre les moyens et les missions des préfetures et sous préfetures.

Concernant l'administration centrale, le secrétaire général est chargé d'élaborer et de piloter les modifications institutionnelles nécessaires à la modernisation. Il veille à l'amélioration de l'efficacité des services et mets en œuvre les économies voulues par le gouvernement.

#### **Présentation du secrétariat général :**

La création du secrétariat général modifie de manière importante l'organigramme du ministère.

Il intègre plusieurs directions dans une structure unique. Il est organisé en quatre directions et deux services :

- [La direction de la modernisation et de l'action de l'état](#) : anime et conduit la politique de modernisation de l'administration territoriale et centrale du ministère de l'Intérieur.

- [La direction des ressources humaines](#) : assume les mêmes missions, mais administre également le contentieux relatif à la situation des agents relevant de sa compétence.

- [La direction de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières](#) : élabore et coordonne, en plus de ces missions traditionnelles, le contrôle de gestion au sein du ministère.

- [La direction des systèmes d'information et de communication](#) : chargée de définir et mettre en oeuvre la politique du ministère en matière d'informatique et de télécommunications.

- [Le centre d'étude et de prospective](#) : il éclaire les choix et les arbitrages du secrétariat général par une analyse des enjeux d'avenir.

- [Le service de la communication](#) : il conçoit en partenariat avec les directions spécialisées la politique de communication interne et externe du ministère de l'intérieur et assure les relations avec les médias.

Les fonctions de secrétaire général sont assurées depuis le 28/01/2004 par [M. Daniel CANEPA](#).



B i e n v e n u e   s u r   l e   s i t e   d e   l a

DGCL

Direction  
Générale des  
Collectivités  
Locales

[Actualité DGCL](#)

[Droit des collectivités](#)

[Réformes en cours](#)

[Conseils et organismes](#)

[Données chiffrées](#)

[Publications](#)

[Organisation territoriale](#)

[Intercommunalité](#)

Nouveautés

- Sur ce site, la Direction générale des collectivités locales
- Vous informe sur son activité
  - Vous donne accès à des bases de données juridiques et chiffrées relatives aux collectivités locales
  - Vous propose la consultation de documents officiels produits par ses services partenaires
  - Vous renvoie sur des offres d'emplois territoriaux

[Toutes les Nouveautés](#)

[Dotations](#)

● 04.11.2005



[La DGCL](#)



[Plan du site](#)



[Aide](#)



## Le Ministère

Mise à jour : le 29/04/2003, 16:39

### La direction des libertés publiques et des affaires juridiques

L'exercice de la liberté et l'application de la règle

#### • SES MISSIONS

##### - Préparation des projets de lois et des décrets.

La direction des libertés publiques et des affaires juridiques élabore et met en œuvre, pour le ministère de l'intérieur, la législation en matière de libertés publiques et de police administrative, en conciliant les impératifs de sécurité publique et la protection des droits individuels. A ce titre, elle est chargée de la réglementation de la circulation et de la sécurité routières, de celle des étrangers et de la circulation transfrontalière, des régimes de police particuliers (jeux, presse, armes...).

##### - Le contentieux général ainsi que le conseil juridique aux différentes directions du ministère relèvent de sa compétence.

##### - Un travail à vocation interministérielle.

Elle effectue de nombreuses missions conjointement avec d'autres départements ministériels : singulièrement la justice, les affaires étrangères et l'équipement.

##### - Des tâches internationales.

En liaison avec la délégation aux affaires internationales, elle représente le ministère de l'intérieur au sein d'instances bilatérales (accords sur la circulation des personnes...), européennes (Schengen, Union européenne) ou multilatérales.

#### • SON ORGANISATION

Elle est structurée en quatre sous-directions :

- La sous-direction des libertés publiques et de la police administratives
- La sous-direction des étrangers et de la circulation transfrontière
- La sous-direction de la circulation et de la sécurité routières
- La sous-direction du conseil juridique et du contentieux
- La direction des libertés publiques compte 280 personnes, dont un quart de cadres, juristes essentiellement.

<b>A LA UNE</b>
Communiqués Officiels
Toute l'actualité
Zoom sur...
Avis de recherche
Statistiques
Publications
Marchés publics

<b>A VOTRE SERVICE</b>
Votre sécurité
La drogue
Aide aux victimes
Vos démarches
Les élections
Métiers et concours
Lois, décrets et circulaires
Aide aux chercheurs

<b>A L'INTERIEUR</b>
Le ministre
Ministres délégués
Le ministère
Les préfetures
La police nationale
Défense et sécurité civiles
Les collectivités locales

Plan  
du site

Téléchargement

Liens  
utiles

Contact

FAQ

Recherche rapide

Imprimer cette page    Version texte    Envoyer par mail

Accueil > Défense et sécurité civiles > Test > Présentation

## Présentation

Mise à jour : le 27/10/2005, 06:31

### La Sécurité civile, au coeur des situations d'urgence

- Rattachée au ministère de l'Intérieur, la Direction de la Défense et de la Sécurité civiles (DDSC) est la structure centrale, responsable de la gestion des risques en France, qu'il s'agisse des accidents de la vie courante ou des catastrophes majeures.
- Placée sous l'autorité d'un préfet, haut fonctionnaire de défense, elle compte dans ses rangs 2500 personnels civils et militaires répartis sur 60 sites, dont le siège d'Asnières-sur-Seine. Au quotidien, ils soutiennent l'action locale des sapeurs-pompiers, des bénévoles, des associations, des préfectures et des mairies.
- Dans les situations d'urgences, cette mosaïque de personnels et de compétences agit de concert avec les autres ministères notamment ceux de la Défense, de la Santé, de L'environnement et des Transports pour mobiliser les experts et les matériels spécialisés.
- Ces hommes et ces femmes portent parfois les couleurs de la France à l'étranger à la demande d'un pays sinistré par une catastrophe naturelle.
- Après la promulgation de la loi de modernisation de la Sécurité civile du 13 août 2004, la DDSC s'est adaptée pour être en phase avec son temps. Le citoyen est désormais le premier acteur de la Sécurité civile.

#### La DDSC s'articule autour de quatre pôles de compétences :

- [les services opérationnels nationaux](#) ;
- [les sapeurs-pompiers et les autres acteurs du secours](#) ;
- [la gestion des risques](#) ;
- [l'administration et la logistique](#) ;

#### Le directeur de la Défense et de la Sécurité civiles s'appuie également sur trois entités spécialisées et un établissement public :

- [l'inspection de la Défense et de la Sécurité civiles](#), au service des SDIS et des acteurs du secours ;
- la [mission des relations internationales](#), dans un contexte géopolitique international complexe où aucun pays ne peut faire face, seul, à une crise majeure ;
- le [service du haut fonctionnaire de Défense](#), chargé de coordonner les actions de Défense civile pour tout le ministère de l'Intérieur ;
- l'école de formation des officiers de sapeurs-pompiers ([ENSOSP](#)), établissement public de l'Etat.

#### Pour plus d'informations

[Conférence nationale des services d'incendie et de secours](#)

[Loi de modernisation de la sécurité civile](#)

#### A télécharger

[La plaquette de la DDSC](#)

[Le bottin de la DDSC](#)

[Organigramme DDSC](#)

[Plan DDSC-route-train-bus-métro](#)

[Plan DDSC RER](#)

[Plan DDSC Bus-train](#)

#### A LA UNE

Communiqués  
Officiels

Toute l'actualité

Zoom sur...

Avis de recherche

Statistiques

Publications

Marchés publics

#### A VOTRE SERVICE

Votre sécurité

La drogue

Aide aux victimes

Vos démarches

Les élections

Métiers et concours

Lois, décrets  
et circulaires

Aide aux  
chercheurs

#### A L'INTERIEUR

Le ministre

Ministres délégués

Le ministère

Les préfectures

La police nationale

Défense et  
sécurité civiles

Les collectivités  
locales

www.Premier  
ministre.gouv.fr

Service-Public



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE



Plan  
du site

Téléchargement

Liens  
utiles

Contact

FAQ

Recherche rapide

Imprimer cette page | Version texte | Envoyer par mail

[Accueil](#) > [Le ministère](#) > [Organisation](#) > Depafi

## Le Ministère

Mise à jour : le 31/01/2004, 17:01

### ■ Direction de l'Evaluation de la Performance, des Affaires Financières et Immobilières

La direction de l'évaluation de la performance, et des affaires financières et immobilières comprend :

- la sous- direction du contrôle de gestion et des études ;
- la sous- direction des affaires financières ;
- la sous- direction des affaires immobilières.

#### 1) La sous- direction du contrôle de gestion et des études est chargée :

D'animer et de coordonner le contrôle de gestion au sein du ministère, d'assurer le contrôle de gestion du secrétariat général et des directions de fonctions support, et d'élaborer le tableau de bord synthétique du ministère.

A cet effet, elle apporte un appui technique à l'ensemble des services.

Elle impulse des actions de formation et d'animation du réseau des contrôleurs de gestion.

Elle met en oeuvre les études et expertises nécessaires au développement des nouvelles techniques de gestion.

#### 2) La sous- direction des affaires financières est chargée :

- d'assurer les fonctions d'ordonnateur principal délégué du ministre et, pour l'ensemble du ministère, de suivre les questions économiques et comptables et de traiter les questions financières et budgétaires ;

- de préparer le budget et d'en suivre l'exécution, d'assurer la mise en oeuvre de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

- de veiller à la cohérence de l'organisation financière et comptable des services ;

- de définir et coordonner la politique de la commande publique du ministère et d'assurer la sécurité juridique des contrats passés par le ministère.

#### 3) La sous- direction des affaires immobilières est chargée :

Pour l'ensemble des services, de concevoir la politique immobilière du ministère et les modalités de sa mise en oeuvre et, en liaison avec les directions, d'élaborer les programmes d'opérations et d'en assurer la réalisation et le suivi.

A ce titre, elle gère les crédits concourant à l'acquisition, à la construction et aux gros travaux des immeubles utilisés par les services.

Elle assure pour ce qui la concerne le fonctionnement de l'administration centrale du ministère et de ses services.

Dans ce cadre, elle gère les crédits de location, d'aménagement et d'entretien des immeubles, d'équipement mobilier, et les installations d'imprimerie et de reprographie nécessaires à leur fonctionnement.

[Plan du site](#) | [Contact](#) | [FAQ](#) | [Forum](#) | | [Liens utiles](#) | © Ministère de l'Intérieur

A LA UNE
Communiqués Officiels
Toute l'actualité
Zoom sur...
Avis de recherche
Statistiques
Publications
Marchés publics

A VOTRE SERVICE
Votre sécurité
La drogue
Aide aux victimes
Vos démarches
Les élections
Métiers et concours
Lois, décrets et circulaires
Aide aux chercheurs

A L'INTERIEUR
Le ministre
Ministres délégués
Le ministère
Les préfectures
La police nationale
Défense et sécurité civiles
Les collectivités locales

www.Premier  
m  
inistre.gouv.fr

Service-Public

Plan  
du site

Téléchargement

Liens  
utiles

Contact

FAQ

Recherche rapide

Imprimer cette page    Version texte    Envoyer par mail

[Accueil](#) > [Le ministère](#) > [Organisation](#) > Dsic

## Le Ministère

Mise à jour : le 31/01/2004, 17:12

### La Direction des Systèmes d'Information et de Communication

La direction des systèmes d'information et de communication comprend :

- la mission de la stratégie et du système de pilotage ;
- la sous- direction de l'administration générale ;
- la sous- direction des études et des logiciels ;
- la sous- direction de l'ingénierie, de l'équipement et de l'exploitation ;
- le service central des systèmes d'information et de communication.

Le directeur des systèmes d'information et de communication est assisté d'un adjoint qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

#### 1) La mission de la stratégie et du système de pilotage est chargée :

De l'élaboration et du suivi du plan stratégique des systèmes d'information et de communication en concertation avec les directions du ministère.

Elle définit et anime le système de pilotage et d'évaluation de la performance des systèmes d'information et de communication du ministère.

#### 2) La sous- direction de l'administration générale est chargée :

De traiter les questions de personnel, budgétaires et financières, et les marchés publics liés à l'activité de la direction des systèmes d'information et de communication, en liaison avec la direction des ressources humaines et la direction de l'évaluation de la performance, et des affaires financières et immobilières.

#### 3) La sous- direction des études et des logiciels :

Définit et veille à la mise en oeuvre des principes et des normes d'architecture technique et fonctionnelle garantissant la cohérence et l'évolutivité des systèmes d'information du ministère.

Elle est chargée de conduire, en liaison avec les autres directions du ministère, les projets d'applications informatiques et de téléservices depuis leur conception jusqu'à leur mise en exploitation.

#### 4) La sous- direction de l'ingénierie, de l'équipement et de l'exploitation est chargée :

De la conception des réseaux, de leur déploiement, de leur exploitation, et de la mise en oeuvre des infrastructures distribuées.

Elle veille à la cohérence d'équipement des services utilisateurs du ministère en matériels et logiciels, et à la sécurité des systèmes d'information dans le cadre des orientations définies par le haut fonctionnaire de défense.

#### 5) Le service central des systèmes d'information et de communication est chargé :

D'équiper les services de l'administration centrale en matériels et logiciels informatiques et de communication, de conseiller et d'assister leurs utilisateurs.

Il exploite également les systèmes et applications informatiques nationales nécessaires au fonctionnement opérationnel des services du ministère.

### A LA UNE

Communiqués  
Officiels

Toute l'actualité

Zoom sur...

Avis de recherche

Statistiques

Publications

Marchés publics

### A VOTRE SERVICE

Votre sécurité

La drogue

Aide aux victimes

Vos démarches

Les élections

Métiers et concours

Lois, décrets  
et circulaires

Aide aux  
chercheurs

### A L'INTERIEUR

Le ministre

Ministres délégués

Le ministère

Les préfetures

La police nationale

Défense et  
sécurité civiles

Les collectivités  
locales

www.Premier  
ministre.gouv.fr

Service-Public



Plan du site

Téléchargement

Liens utiles

Contact

FAQ

Recherche rapide

[Imprimer cette page](#) | [Version texte](#) | [Envoyer par mail](#)
[Accueil](#) > [Le ministère](#) > [Organisation](#) > Iga

## Le Ministère

Mise à jour : le 18/02/2005, 15:30

### ■ L'inspection générale de l'administration (IGA)

L'inspection générale de l'administration, dont l'origine remonte à Necker, a su développer des modes d'intervention variés. Au socle traditionnel et permanent des fonctions d'inspection et de contrôle se sont ajoutées des missions d'audit, d'évaluation voire d'appui, afin de mieux répondre aux attentes et sollicitations du ministre et, plus généralement, du Gouvernement.

Cette large palette d'activités, doublée de l'extrême diversité des thèmes étudiés, fait tout l'intérêt – mais aussi la difficulté - du métier d'inspecteur.

Dans le droit fil de ces évolutions, les activités de l'IGA se situent, plus que jamais, au cœur des priorités du Gouvernement et de la réforme administrative et budgétaire. Trois évolutions fondamentales me semblent pouvoir être soulignées à ce titre :

- les missions de contrôle, d'audit et d'évaluation sont de plus en plus fréquemment conduites dans un cadre interministériel, avec les corps de contrôle d'autres ministères ;

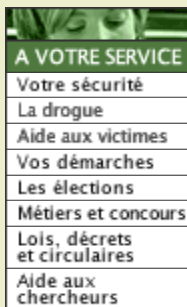
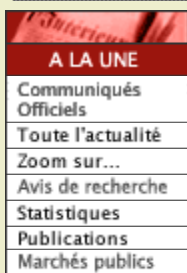
- l'étude des pratiques étrangères est de plus en plus fréquente, la propension de notre administration à demeurer autocentrée sur elle-même se trouvant désormais battue en brèche ;

- l'IGA est de plus en plus sollicitée pour compléter ses interventions en aval de certaines décisions, par exemple pour contribuer à la mise en œuvre de ses propositions.

Les pages qui suivent vous permettront, je l'espère, de mieux percevoir les différentes facettes de nos activités et de bénéficier d'éclairages nouveaux sur les thèmes, questions ou problèmes abordés par l'inspection. Les rapports réalisés par l'inspection étant destinés au ministre, seuls ceux dont celui-ci a autorisé la publication sont mis en ligne.

Daniel LIMODIN, chef de l'IGA

- o [compétences et missions](#)
- o [organisation](#)
- o [rapports](#)
- o [histoire de l'IGA](#)
- o [contacts](#)


[www.Premier ministre.gouv.fr](http://www.Premier ministre.gouv.fr)